

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVERTURE D'UN CRÉDIT TEMPORAIRE

Le Directeur
de l'Administration
Financière
et
Fiscale
de la Région
de Bruxelles-Capitale

Monsieur le Directeur,
Je vous prie de bien vouloir agréer
la présente demande d'autorisation
d'ouverture d'un crédit temporaire
à l'occasion de la tenue de la
réunion du conseil d'administration
de la société [Nom de la société]
le [Date] à [Lieu].
Le montant de ce crédit est de
[Montant] euros.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma haute considération.


[Nom et Prénom]

ARRÊTÉ ROYAL

Le Roi, sur le rapport du Ministre
de l'Administration Financière
et Fiscale, a arrêté et ordonne
ce qui suit:
Article 1^{er}. - Autorisation d'ouverture
d'un crédit temporaire de [Montant]
euros à l'occasion de la tenue
de la réunion du conseil
d'administration de la société
[Nom de la société] le [Date]
à [Lieu].





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Méric Ansado

Prénoms Mary

Profession ou qualité Présidente du comité des fêtes permanent

Domicile 43 rue Thiers 31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Halle centrale

Du 21/01/2023 au 22/01/2023

A l'occasion de (1) soirée années 80

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 5/01/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Le comité des fêtes permanent

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 21/01/2023

de

19

heures.

Au 22/01/2023

jusqu'à

02

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 5/01/2023

